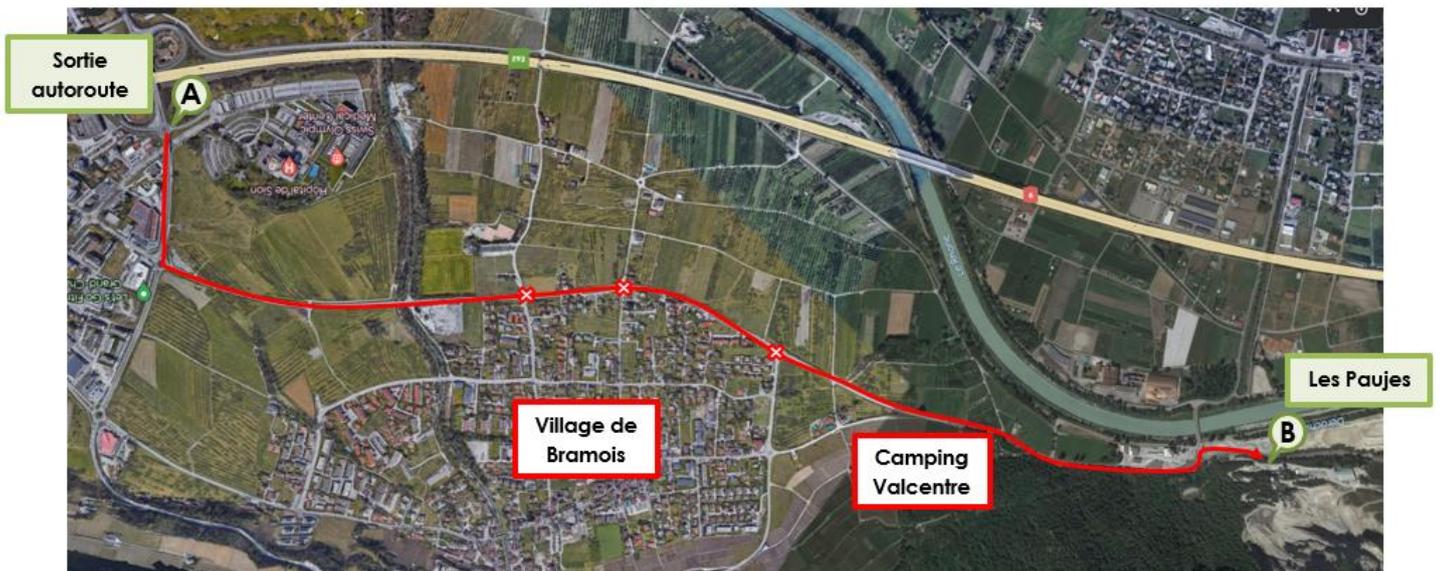


LISTE DE PRIX 2025

RECYCLAGE ET DÉCHARGE

Conditions générales de reprise et informations



CENTRE DE RECYCLAGE

NOM DES MATÉRIAUX	N° ARTICLE	CODE OMoD	FR./TO HT
MATÉRIAUX D'EXCAVATION NON POLLUÉS			
MEP 1 – Matériaux d'excavation propres (100% pierreux) <i>Matériaux sans pollution ni contenu organique ou autres déchets</i>	3010	17 05 06	2.00
MEP 2 – Matériaux d'excavation propres (>50% pierreux) <i>Matériaux sans pollution ni contenu organique ou autres déchets</i>	3011	17 05 06	15.00
MEP 3 – Matériaux d'excavation propres (<50% pierreux) <i>Matériaux sans pollution ni contenu organique ou autres déchets</i>	3109	17 05 06	35.00
MATÉRIAUX DE DÉCONSTRUCTION			
Matériaux non bitumineux des routes (revalorisables) <i>Matériaux ne pouvant pas contenir > 5% de matériaux bitumineux</i>	3142	17 01 98	2.00
Béton trié propre (100% béton)	3020	17 01 01	2.00
Béton revalorisable <i>Blocs de béton mélangé à de la terre et des pierres, mais pas souillé par d'autres déchets</i>	3021	17 01 01	12.50
Carreaux de plâtre purs (100% alba) <i>< 10% d'humidité pour la revalorisation</i>	3159	17 08 02	20.00
Placo plâtre <i>< 10% d'humidité pour la revalorisation</i>	3158	17 08 02	55.00
Isolation revalorisable <i>Laine de verre/pierre sèche et propre, type Isover</i>	3163	17 06 04	73.00 Prix / m ³
TRAITEMENT DES MATÉRIAUX			
Revalorisation de matériaux bitumineux	3003		Sur demande
Revalorisation de tesson de tuiles	3003		Sur demande

DÉCHARGE DE TYPE B

NOM DES MATÉRIAUX	N° ARTICLE	CODE OMoD	FR./TO HT
MATÉRIAUX TERREUX NON POLLUÉS NON REVALORISABLES			
Matériaux terreux non pollués <i>Matériaux terreux (Horizon A) → Valeurs indicatives Annexes 1 et 2 OSol</i>	3012	17 05 04	35.00
MATÉRIAUX TERREUX, D'EXCAVATION ET DE DÉBLAIS DE VOIE FAIBLEMENT POLLUÉS (T)			
Matériaux terreux faiblement pollués (T) <i>Matériaux terreux (Horizon B) → Seuil d'investigation Annexes 1 et 2 OSol</i>	3013	17 05 93	40.00
Matériaux d'excavation faiblement pollués (T) <i>Pollution dont les valeurs sont < Annexe 3.2 OLED</i>	3111	17 05 94	40.00
Déblais de voie faiblement pollués (T) <i>Pollution dont les valeurs sont < Annexe 3.2 OLED</i>	3115	17 05 95	40.00
MATÉRIAUX TERREUX, D'EXCAVATION ET DE DÉBLAIS DE VOIE PEU POLLUÉS			
Matériaux terreux peu pollués <i>Matériaux terreux (Horizon B) → Valeurs < Annexe 5, ch. 2.3 OLED</i>	3014	17 05 96	45.00
Matériaux d'excavation peu pollués <i>Pollution dont les valeurs sont > Annexe 3.2 OLED et < Annexe 5, chiff. 2.3 OLED</i>	3112	17 05 97	45.00
Déblais de voie peu pollués <i>Pollution dont les valeurs sont > Annexe 3.2 OLED et < Annexe 5, chiff. 2.3 OLED</i>	3117	17 05 98	45.00
MATÉRIAUX CONTENANT DES <u>PFAS</u>			
Ces matériaux font l'objet d'une annonce préalable et de conditions particulières.			Sur demande
SUPPLÉMENT TRIAGE (BOIS, MÉTAL, PLASTIQUES, ETC.)			PRIX/H.
Supplément triage avec machine	3901	-	250.00
Supplément triage (main d'œuvre)	3902	-	75.00

DÉCHETS DE CHANTIER

Matériaux de démolition non triés	3150	17 01 07	40.00
<i>Mélange d'éléments de constr. massives en béton, en briques de terre cuite, en briques silico-calcaire et en pierres naturelles</i>			
Autres déchets de chantier minéraux	3151	17 09 99	40.00
<i>Bennes mélangées de divers matériaux de chantier minéraux</i>			
Béton de démolition (non revalorisable)	3120	17 01 01	40.00
<i>Béton armé ou non armé obtenu lors de la démolition d'ouvrages en béton</i>			
Matériaux bitumineux (DTB)	3143	17 03 02	40.00
<i>Fraisât ou plaques d'enrobé bitumineux dont la teneur en HAP est \leq 250mg/kg</i>			
Matériaux non bitumineux des routes (non revalorisables)	3141	17 01 98	40.00
Tessons de tuiles	3155	17 01 02	40.00
Verre non soumis OMoD	3157	17 02 02	40.00
<i>Verre plat (provenant de vitrages et fenêtres) et le verre d'emballage</i>			
Isolation non revalorisable	3160	17 06 04	93.50
			<i>Prix / m³</i>
Plâtre non-recyclable / Fermacell	3156	17 08 02	80.00
<i>Matériaux à base de gypse mélangés avec d'autres déchets minéraux ou taux d'humidité > 10%</i>			
Déchets en fibrociment sans amiante (en big bag)	3164	17 09 99	40.00
<i>Fibrociment type Eternit. <u>Nécessite une autorisation avant l'entrée sur site.</u></i>			
Déchets en fibrociment avec amiante (en big bag)	3161	17 06 98	175.00
<i>Fibrociment type Eternit. <u>Nécessite une autorisation avant l'entrée sur site.</u></i>			

BOUES SÈCHES ET RÉSIDUS DE TRAITEMENT

Boues et autres déchets de forage (séchés)	3165	01 05 04	45.00
<i>Déchets provenant de l'exploration et de l'exploit. des mines et des carrières ou du traitement physique et chimique des minéraux</i>			
Boues séchées provenant des dépotoirs de routes	3176	02 01 01	45.00
Déchets de dessablage (séchés)	3166	19 08 02	45.00
<i>Déchets provenant des installations de traitement des eaux usées (STEP)</i>			
Matériaux fins résultant du tri des déchets de chantier	3167	19 12 96	45.00
<i>Déchets <u>minéraux</u> provenant du traitement mécanique des déchets (par ex. tri, broyage, etc.)</i>			
Boues séchées provenant de l'assain. des sols ou des mat. d'excavation	3152	19 13 04	45.00
Boues séchées provenant de l'assainissement des eaux souterraines	3168	19 13 06	45.00

AUTRES DÉCHETS MINÉRAUX (8)

Déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères

Déchets de graviers et débris de pierres	3169	01 04 08	40.00
Déchets de sable et d'argile	3170	01 04 09	40.00
Déchets provenant de la taille et du sciage des pierres	3171	01 04 13	40.00

Déchets des procédés thermiques

Déchets de produits en céramique, briques, carrelage et grès	3172	10 12 08	45.00
Déchets prov. de la fabric. de matériaux composites à base de ciment	3173	10 13 11	45.00
Déchets et boues de béton (séchés)	3153	10 13 14	45.00

Déchets provenant des installations de traitement des déchets

Déchets solides provenant de l'assain. des sols ou matériaux d'excav.	3174	19 13 02	50.00
---	------	----------	--------------

Déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetières)

Terres et pierres (y compris les déchets de cimetières)	3175	20 02 02	40.00
---	------	----------	--------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE REPRISE

1. MATÉRIAUX DE RECYCLAGE

- 1.1. Une annonce préalable est requise pour les grands chantiers (>2'000 t).
- 1.2. Tous les matériaux de recyclage remis doivent satisfaire aux exigences de l'OLED Annexes 3.1.
- 1.3. Toute non-conformité entraînera le refus de la livraison et les éventuels frais qui en découlent seront facturés au client.
- 1.4. Si des examens complémentaires en laboratoires sont exigés pour un but d'utilisation déterminé, les frais correspondants seront à la charge du client, sous réserve de stipulations contraires.

2. MATÉRIAUX DE DÉCHARGE

- 2.1. Une annonce préalable est requise pour les grands chantiers (>2'000 t).
- 2.2. Tous les matériaux de décharge de type B remis doivent satisfaire aux exigences de l'Annexe 5 de l'OLED.
- 2.3. Toute non-conformité entraînera le refus de la livraison et les éventuels frais qui en découlent seront facturés au client.
- 2.4. Toute livraison de déchets en fibrociment doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Ces livraisons sont régies par un règlement séparé (voir site internet).

3. DÉCHARGEMENT

- 3.1. Les clients doivent décharger leur véhicule par leurs propres moyens. Si de façon exceptionnelle nos machinistes sont appelés à aider au déchargement d'un véhicule sur demande du chauffeur, ce dernier assume l'entière responsabilité des dommages qui pourraient s'ensuivre.
- 3.2. Les déchets de fibrociment doivent être livrés en big bag et déchargés à la grue par le client.

4. PRIX

- 4.1. Les prix « Centre de recyclage » et « Décharge » s'entendent pour des matériaux livrés et déchargés par les propres moyens du client.
- 4.2. Les matériaux livrés sont facturés aux tarifs et prix courant en vigueur à la date de livraison.
- 4.3. Tous nos prix sont hors TVA.

5. PAIEMENT

- 5.1. Paiement à 30 jours, net, sans rabais, ni escompte.
- 5.2. Dès expiration du délai de paiement, un intérêt moratoire sera dû sans autre mise en demeure.

6. FOR JURIDIQUE

En cas de litige, seul le Tribunal de Sion est compétent.

Pour tout renseignement concernant les matériaux, vous pouvez vous adresser à notre secrétariat au 027 203 18 45.

HORAIRES D'OUVERTURE

Été

22.04.2025 au 26.10.2025

07h00 - 12h00

13h00 - 17h00

Hiver

27.10.2025 au 21.04.2026

07h45 - 12h00

13h00 - 16h45

Veillez noter que la dernière entrée est autorisée jusqu'à 15 minutes avant l'heure de fermeture.

FERMETURE ET JOURS FERIÉS

Saint-Joseph	19.03.2025
Vendredi Saint	18.04.2025
Lundi de Pâques	21.04.2025
Ascension	29.05.2025
Pont de l'Ascension	30.05.2025
Fête Dieu	19.06.2025
Pont de la Fête Dieu	20.06.2025
Fermeture estivale	01.08.2025 au 10.08.2025
Assomption	15.08.2025
Immaculée Conception	08.12.2025
Fermeture hivernale	22.12.2025 au 04.01.2026